Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260609-CC_2026_123-DE

Publié le 12/06/2026

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUIN 2026

Séance du 9 juin de l'an 2026, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 3 juin 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h30.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
ANTOINE Gérald					RUMIANO Valérie
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick	X				
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CABOURG Jérémy	X				
CADIO Thierry		X			
COLAS Yves	X				
COMPAIN Xavier		X			
COSSE Nathalie	X				
GEFFROY Jean-Michel	X				
GUIOT Sébastien	X				
HALLET Anne-Hélène	X				
HELARY Richard	X				
HELARY Valérie	X				
HELLO Marie-Christine				Marie-Josèphe TOQUET	
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien					TAISSET Maëlig
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCIEN Erwan	X				
LE BIHAN Gilbert			X		
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CARRÉ Richard					RAMONÉ Valérie
LE CHAT Marc					MOREL Nadia
LE FEVRE Margaux	X				
LE MÉHAUTÉ Claude	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe	X				
LE MOAL Brigitte	X				
LE POLES Ghislaine	X				
LE ROY Marie-Line	X				
LE SAINT Florence	X				

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260609-CC_2026_123-DE

LE TURLUER Frédéric	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
MAHE Michel	X				
MEURO Jérémy	X				
MEYNIER-WYDAUW Morgane	X				
MOREL Nadia	X				
NICOLAS Cyril	X				
PATUREL Jérémy	X				
PIERRES Audrey	X				
PINÇON Gwendal					HALLET Anne-Hélène
PRIGENT Dominique					LE VERRE Jean-Baptiste
QUILGARS LABARRE Liliane	X				
RAMONÉ Valérie	X				
ROUTIER Gaëlle		X			
RUMIANO Valérie	X				
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick					BOISSIERE Olivier
TAISSET Maëlig	X				

Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :

SUPPLÉANT	présence
ANTOINE Vincent	
DERIAT Aline	
DUDAL Géraldine	X
GUERNION Nicolas	X
LE BOZEC Manon	

SUPPLÉANT	présence
LE FORESTIER Céline	
LE GONIDEC Christelle	
LE GONIDEC Thierry	X
LE YAN Pascale	
TOQUET Marie-Josèphe	X

Effectif légal : 53 **En exercice :** 50 **présents :** 39 **dont suppléants :** 1 **Votants :** 46 **dont pouvoirs :** 7

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

2026_123 : Environnement : Convention cadre 2026/2030 avec Guingamp Paimpol Agglomération pour la participation au SAGE Argoat Trégor Goëlo

Monsieur le vice-président rappelle que Guingamp Paimpol Agglomération, en tant que structure porteuse du SAGE, peut bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Bretagne, et du Département des Côtes d'Armor pour le temps de travail d'animation, la communication et la mise en œuvre des études.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260609-CC_2026_123-DE

Le reste à charge est réparti entre les collectivités du territoire. Leur participation financière est calculée ainsi : 50% au prorata de la surface des communes couvertes par le SAGE et 50% au prorata de la population concernée par le SAGE.

Les modalités de cette participation financière sont formalisées au sein d'une convention cadre pluriannuelle 2026-2030.

Vu la feuille de route 2026-2030 de la CLE pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne, validée par la CLE en novembre 2025 et par Guingamp-Paimpol Agglomération en janvier 2026 ;

Vu le projet de convention cadre 2026-2030 entre Guingamp Paimpol Agglomération et les EPCI et Ile de Bréhat contribuant financièrement à la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo joint en annexe ;

Vu le projet d'avenant financier annuel à cette convention, joint en annexe ;

Considérant que la feuille de route de la CLE prévoit les chantiers prioritaires de la CLE pour les années 2026 à 2030 et le budget prévisionnel global afférent ;

Considérant que la programmation annuelle et le budget prévisionnel pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo sont validés par le bureau de la CLE chaque année, et qu'ils sont formalisés chaque année par un avenant,

Entendu l'exposé de monsieur le vice-président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levé et à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention cadre 2026/2030 relative au financement de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo avec Guingamp Paimpol Agglomération, structure porteuse ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les avenants financiers annuels avec ce même partenaire ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président,
Jean-Michel GEFFROY

Le secrétaire de séance
Olivier Boissière